

Avis établi en vertu de l'art. 37-ter, paragraphe 3, du règlement adopté par la CONSOB dans sa résolution n° 11971 du 4 mai 1999, tel que modifié, relatif à l'offre publique d'échange obligatoire lancée par EssilorLuxottica sur l'ensemble des actions de Luxottica S.p.A.

Charenton-le-Pont (France), le 11 octobre 2018 – EssilorLuxottica (l'«**Initiateur**») a déposé ce jour auprès de la CONSOB – en vertu de l'art. 102, paragraphe 3, du décret législatif n° 58 du 24 février 1998, tel que modifié (le «**TUF**»), et de l'art. 37-ter, paragraphe 3, du règlement adopté par la CONSOB dans sa résolution n° 11971 du 4 mai 1999, tel que modifié – le document d'offre (le «**Document d'Offre**») relatif à l'offre publique d'échange obligatoire (l'«**Offre**»), en vertu des articles 102 et 106, paragraphes 1-*bis* et 2-*bis*, du TUF, lancée par l'Initiateur sur l'ensemble des actions ordinaires de Luxottica Group S.p.A. («**Luxottica**» ou l'«**Emetteur**»), à l'exclusion (i) des 302.846.957 actions ordinaires de Luxottica détenues par l'Initiateur à la date des présentes, représentant 62,42% du capital social de Luxottica, et (ii) des 6.071.922 actions auto-détenues (les «**Actions Auto-Détenues**») représentant 1,25% du capital social de Luxottica, détenues par l'Emetteur.

L'Offre porte sur un maximum de 176.234.154 actions ordinaires de Luxottica, d'une valeur nominale de 0,06 euro chacune et entièrement libérée, ainsi que sur un total de 42.000 actions ordinaires nouvelles qui seront émises par Luxottica en cas d'exercice en temps utile par les titulaires concernés de l'ensemble des options de souscription d'actions attribuées par Luxottica dans le cadre de plans d'options existants, avant la fin de la période d'Offre (les actions Luxottica visées par l'Offre sont ci-après définies comme les «**Actions**»). A la date des présentes, les Actions existantes représentent 36,33% du capital social de l'Emetteur.

L'Initiateur remettra aux actionnaires de Luxottica apportant leurs Actions à l'Offre une contrepartie en actions composée de 0,4613 actions nouvelles de l'Initiateur, d'une valeur nominale de 0,18 euro, admises aux négociations sur Euronext Paris, pour chaque Action apportée à l'Offre.

Si la totalité des Actions (y compris les actions nouvellement émises résultant éventuellement de l'exercice en temps utile de l'ensemble des options de souscription d'actions) est apportée à l'Offre, 81.316.189 actions nouvelles de l'Initiateur seront attribuées, au total, aux actionnaires de Luxottica (autres que l'Initiateur), représentant environ 18,47% du capital social de l'Initiateur, à la date de règlement de l'Offre (à la suite de l'augmentation de capital relative à l'Offre).

Le Document d'Offre sera publié une fois la période de l'examen de la CONSOB terminée, conformément à l'art. 102, paragraphe 4, du TUF. En attendant la publication du Document d'Offre, veuillez-vous référer à l'avis établi en vertu de l'art. 102, paragraphe 1, du TUF, publié sur le site Internet de l'Initiateur (<https://www.essilor-luxottica.com>) et sur celui de l'Emetteur (www.luxottica.com), pour tout complément d'information sur les principaux termes de l'Offre.

* * *

Le présent avis ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de vente ou d'échange ou sollicitation d'une offre d'achat ou d'échange de titres aux États-Unis ou dans tout autre pays. Les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis que s'ils ont été enregistrés en vertu du Securities Act de 1933 des États-Unis, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou s'ils sont dispensés d'enregistrement. Les titres offerts dans le cadre de

l'opération mentionnée aux présentes n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act et ni l'Initiateur ni l'Emetteur n'ont l'intention de procéder à une offre publique sur ces titres aux États-Unis.

Le présent avis n'est distribué et ne s'adresse qu'aux personnes suivantes (i) les personnes qui se trouvent en dehors du Royaume-Uni ou (ii) les professionnels de l'investissement relevant de l'art. 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordonnance ») ou (iii) les sociétés à forte valeur nette, et les autres personnes auxquelles il peut être légalement communiqué, relevant de l'art. 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (l'ensemble de ces personnes étant appelées les « personnes concernées »). Les titres auxquels il est fait référence dans les présentes ne sont disponibles qu'aux personnes concernées et toute invitation, offre ou convention de souscription, d'achat ou d'acquisition de ces titres ne sera conclue qu'avec celles-ci. Toute personne qui n'est pas une personne concernée ne devrait pas agir ou se fier au présent document ou à son contenu.

* * *

Avis émis par EssilorLuxottica et publié par Luxottica Group S.p.A. à la demande d'EssilorLuxottica.

EssilorLuxottica est un leader mondial dans la conception, la fabrication et la distribution de verres ophtalmiques, de montures optiques et de lunettes de soleil. Créée en 2018, sa mission est d'aider chacun à mieux voir, mieux être pour profiter pleinement de la vie, en répondant aux besoins des consommateurs en matière de protection et correction visuelles ainsi qu'à leur aspiration à exprimer leur style personnel.

EssilorLuxottica regroupe l'expertise complémentaire de deux pionniers de l'industrie, le premier dans les technologies de pointe en matière de verres, le deuxième dans le savoir-faire maîtrisé de lunettes emblématiques, en vue d'établir de nouveaux standards pour les équipements visuels et les lunettes, ainsi qu'en matière d'expérience consommateurs.

Les actifs d'EssilorLuxottica regroupent des marques reconnues, telles que Ray-Ban et Oakley pour les lunettes, Varilux® et Transitions® pour les technologies d'optique ophtalmique, et Sunglass Hut et Lenscrafters pour les réseaux de distribution de dimension internationale.

En 2017, EssilorLuxottica comptait près de 150 000 employés et aurait réalisé un chiffre d'affaires consolidé pro-forma de 16 milliards d'euros environ.

L'action EssilorLuxottica est cotée sur le marché Euronext Paris et fait partie des indices Euro Stoxx 50 et CAC 40.

Codes : ISIN : FR0000121667 ; Bloomberg : EL:FP.

CONTACTS

Relations Investisseurs EssilorLuxottica

(Charenton-le-Pont) Tél : + 33 (0) 1 49 77 42 16

(Milan) Tél : + 39 (02) 8633 4870

E-mail: ir@essilor-luxottica.com

Communication Corporate EssilorLuxottica

(Charenton-le-Pont) Tél : + 33 (0) 1 49 77 45 02

(Milan) Tél : + 39 (02) 8633 4470

E-mail : media@essilor-luxottica.com